Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-212203756-20260203-D2026_01-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
COMMUNE DE TRESSIGNAUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 janvier 2026

N° D2026-01

L'an deux mille vingt-six, le 27 janvier, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de Tressignaux,** après convocation légale du 20/01/2026, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire en mairie de Tressignaux, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc GUÉGAN, Maire.**
Présents : GUÉGAN Jean-Luc, JOUSSE Fabien, CADIO Thierry (19h20), BLOUIN Xavier, GAUDIN Marie-Rose, LE CALVEZ Marie-Madeleine, LUCAS Roland, AOUNE Horida, ROSSIGNOL Aurélie, PUILLE Maryse.
Nombre de conseillers en exercice : 13 **Nombre de présents :** 10 **Procuration :** 0
Secrétaire de séance : AOUNE Horida

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 24 novembre 2025, a été établi par la
Secrétaire de séance désignée en la personne de AOUNE Horida.
Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le procès-verbal du conseil municipal du 24 novembre 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSENTION
10	10	0	0

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Le Maire
Jean-Luc GUÉGAN

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-212203756-20260203-D2026_01-DE